



Réf. Farde e-Assemblées : 2395590

N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

Objet : Répartition pour l'année scolaire 2020/2021 de la subvention régionale dans le cadre du Dispositif d'Accrochage Scolaire.- Renforcement des actions dans l'enseignement secondaire.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que l'avance de la subvention régionale pour le Dispositif d'Accrochage Scolaire - Renforcement des actions dans l'enseignement secondaire 2020/2021 s'élevant à 37.720,80 EUR a été versée à la Ville afin de permettre de financer des projets aussi bien dans les établissements dont la Ville est le pouvoir organisateur que dans les établissements des réseaux de la Communauté française ;

Vu la demande de crédits aux articles 70008/33202 et 70008/41501 du budget de 2021 ;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Decide :

Article 1 :

D'octroyer des subsides au profit des associations partenaires des écoles de la Ville de Bruxelles dans le cadre du DAS-Renforcement et fixer les montants accordés à chacune pour une dépense totale de 2.960,00 EUR :

- ASBL Cirqu'Conflex : 2.960,00 EUR pour le projet BXL14 à l'Institut Bisschoffsheim.

Article 2 :

D'octroyer des subsides au profit des écoles du réseau de la Communauté française dans le cadre du DAS-Renforcement et fixer les montants accordés à chacune pour une dépense totale de 34.760,40 EUR :

- Communauté française - Athénée royal de Bruxelles 2 : 20.640,00 EUR pour le projet BXL03 ;

- Communauté française - Athénée royal de la Rive Gauche : 14.120,40 EUR pour le projet BXL49.

Annexes :

